

## *L'éditorial du Président*

Après quatorze années d'illusions pour améliorer l'état du Bassin de l'Ain dans notre département, les Amis de la Rivière d'Ain ont décidé de forcer votre porte pour vous informer des problèmes qui les préoccupent et en vous laissant *le droit de réponse*, ils espèrent établir un dialogue constructif pour améliorer l'état de nos rivières.

### ***Nos problèmes :***

Depuis 1991, les Amis de la Rivière d'Ain ont dénoncé tous les actes qui pouvaient porter préjudice au bon état de la rivière.

Toutes les enquêtes ont montré que l'Ain a la malchance de traverser des zones agricoles cultivées avec la méthode dite "raisonnée" donc exploitées sans respect pour *l'Environnement puisque tournée vers la production et utilisant des engrais chimiques*.

Il y a cinquante ans, le battoir qui circulait de la Bresse au premier Plateau ne dépassait pas Bonlieu. De nos jours, le maïs, inconnu dans nos régions, a largement dépassé cette limite. L'atrazine utilisée pour développer cette culture s'avère un poison dangereux pour nos nappes phréatiques et nos cours d'eau. De plus, les champs sont laissés nus en hiver provoquant ainsi le lessivage des engrais.

Nous aurons beau ériger des stations d'épuration dans chaque village, rien ne sera amélioré si nos agriculteurs ne changent pas leurs objectifs et leurs méthodes.

Le Jura des Montagnons est inapte à recevoir quantités d'engrais chimiques et produits phytosanitaires de par sa nature karstique. Nous vivons sur un gruyère aussi, nul ne peut dire quelle sera la destination de la goutte de pluie qui tombe à ses pieds.

Avant de disparaître, l'eau a le temps de dissoudre ou d'entraîner tous les poisons qu'elle rencontre. L'écriteau «Eau potable» plaqué sur nos fontaines a disparu. Peu de Maires se risquent à garantir la bonne qualité de l'eau qui servait autrefois à abreuver villageois et bétail de leur commune. Il est grand temps de revenir à une agriculture « raisonnable » soucieuse de la qualité de sa production et désireuse de préserver l'environnement.

Le Jura des bords de l'Ain doit se tourner vers **l'élevage extensif sur les terres à faible rendement et utiliser des engrais naturels pour obtenir une production acceptable sur les plus fertiles.**

### ***L'ennemi du brin d'herbe pollue aussi***

Le **ROUNDUP**, désherbant d'apparence inoffensif, contient une matière active, le glyphosate en passe de figurer parmi les polluants majeurs de l'eau.

### **APPRENEZ :**

En Août 2004, la France a été déclarée « *Cancer de l'environnement* » par la commission européenne. La France est le deuxième utilisateur mondial d'engrais chimiques après les U S A.

### **POURQUOI ?**

*Peut-être pourrions-nous ensemble en chercher les raisons et avec beaucoup de patience changer les mentalités.*

**Nous avons besoin de votre soutien, pour qu'enfin tous les utilisateurs de la rivière dialoguent pour établir un code de bonne conduite appelé SAGE.**

**Christian BERNARD**

*Au sommaire de ce numéro : L'eau p.2, Quelques aspects du relief karstique jurassien : qualité de l'eau p.3, La haute rivière d'Ain, un écosystème dégradé p.5, Zonus humidus sur le livre rouge des espèces en voie d'extinction p.7, Naufrage d'une charte pour l'environnement p.8, SAGE p.10*

# L'eau

**Q**uand on m'a demandé d'écrire un article pour votre revue, je suis resté perplexe. Je n'ai pas beaucoup de points communs avec les adhérents des Amis de la rivière d'Ain ; je n'ai jamais tenu une canne à pêche et la faune des rivières et des lacs m'est totalement inconnue. Pourtant un point commun est rapidement apparu entre le médecin de campagne que je suis et les fervents défenseurs du milieu aquatique que vous êtes : « *L'eau* »

L'eau ne compose-t-elle pas 84% du corps humain et sa pureté n'est-elle pas votre principale préoccupation ? L'eau n'est-elle pas le meilleur des solvants autant des matières nutritives que des pires des toxiques ?

J'avais donc trouvé le fil conducteur de mon article car l'eau qui coule dans nos rivières, nos lacs et se dilue dans les océans, cette eau un jour coulera dans nos veines et notre corps humain (comme de tout autre être vivant !). Nos objectifs sont donc les mêmes ainsi que nos craintes. Sur cent mille substances chimiques présentes sur le marché européen, à peine trois mille ont été étudiées et trente mille sont pourtant commercialisées en d'énormes quantités.

Les derniers chiffres publiés sur la progression de l'incidence du cancer confirment que nous sommes en face d'une épidémie comme nous n'en avons jamais connu. Cette croissance est régulière depuis plusieurs décennies et aucun signe ne suggère que ce phénomène soit en phase de diminuer ou même de tendre vers un palier. Et que l'on ne me parle plus du « nuage » de TCHERNOBYL ! Depuis 1986 ce « nuage » nous a fait regarder ailleurs et surtout penser que les méchants et les pollueurs étaient loin quelque part à l'est de l'Europe.

C'était bien pratique de ne pas voir que les pollueurs sont parmi nous : l'agriculteur qui traite ses champs avec des pesticides ou des engrais chimiques, le particulier qui désherbe son allée avec du « Roundup », l'industriel qui laisse ses fûts percés pleins d'huile en plein air à deux pas des Lacs de Clairvaux ou certains maires qui refusent que leurs réseaux d'égouts soient reliés à une nouvelle station d'épuration de peur de mécontenter leurs administrés.

Nous sommes tous pollueurs et tous responsables à des degrés divers ; polluer les lacs et les rivières c'est répandre dans la nature des composants chimiques qui un jour se retrouveront dans notre organisme, pour se concentrer dans les reins, la vessie, les seins des femmes et la prostate des hommes. Les pesticides en particulier sont impliqués chez l'adulte dans les lymphomes non hodgkiniens, les cancers de la vessie, du pancréas et du rein, et chez l'enfant dans les leucémies et tumeurs du cerveau. Une étude sur les jumeaux Scandinaves montre que les causes environnementales expliquent 73% des cancers du sein, 68% des cancers de la prostate et 65% des cancers colorectaux.

Prendre soin du milieu aquatique, c'est prendre soin de notre santé et de celle des générations futures. Prendre soin de notre environnement c'est une mission de santé publique et ce sera à long terme le seul moyen d'éviter efficacement la plupart des cancers.

**"Ce siècle sera écologique ou nous ne serons plus"** a déclaré le Pr. BÉLPOMME éminent cancérologue et ce sera là ma conclusion.

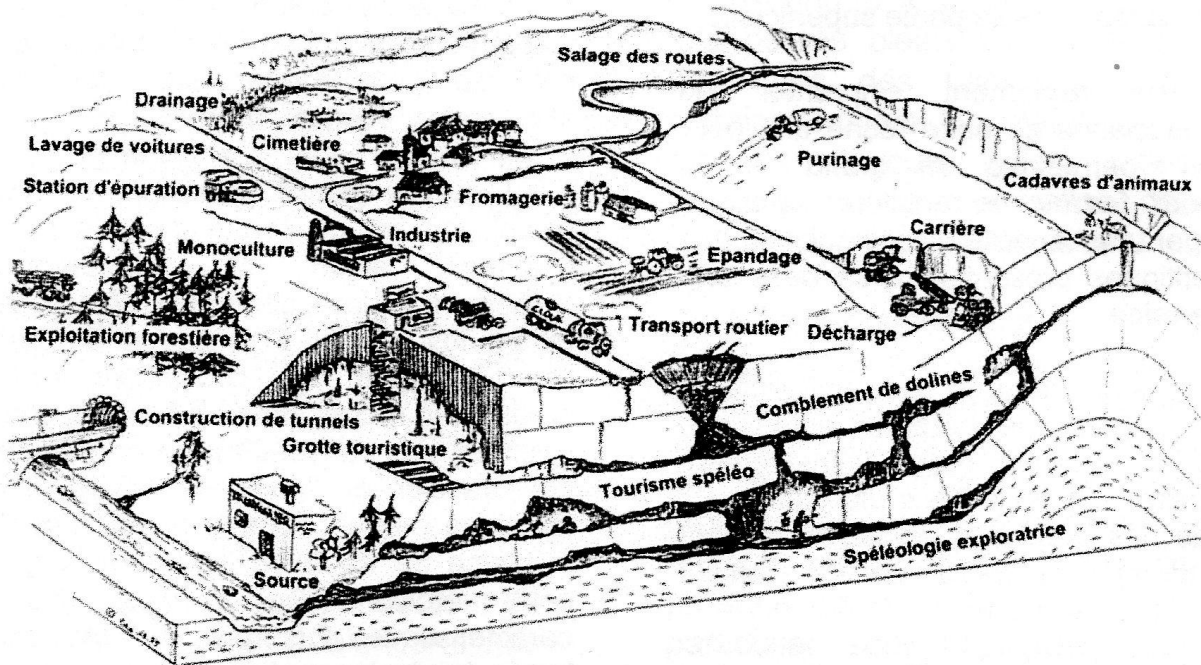
*Claude PATIN*



# 1ère conséquence vis à vis de l'eau : Le karst émet une forte sensibilité à la pollution

L'eau de pluie (voire de fonte des neiges au printemps) pénètre très vite dans le sous-sol sans être filtrée et toute pollution qui peut l'accompagner

gagne rapidement tout le réseau souterrain :  
Exemple : épandage de lisier sur de la neige qui fond - purinage - salage - décharge...



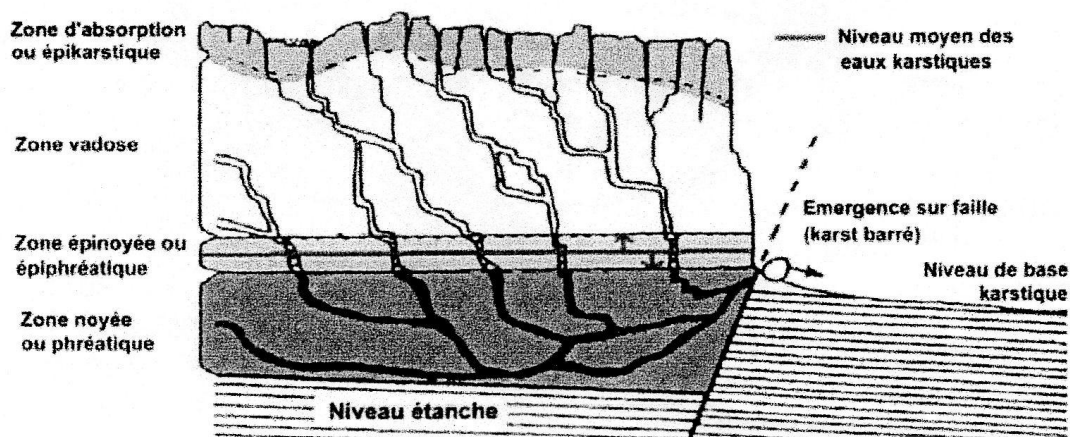
## 2ème conséquence :

L'alimentation en eau des bourgs et villages repose essentiellement sur les sources :

- exurgences correspondant à une sortie à l'air libre des eaux souterraines au moment où elles rencontrent une roche imperméable car les circulations superficielles sont rares
- résurgences représentant une réapparition à l'air libre d'une rivière ayant connu un parcours souterrain (débit plus régulier assuré)

Un aquifère karstique présente donc une variation constante de niveau piézométrique (niveau auquel peut monter une nappe souterraine dans un tube ou piézomètre qui y est enfoncé) directement lié aux précipitations.

Le débit des sources est donc très fluctuant : en été fatalement leur niveau dit d'étiage est au plus bas ; les agglomérations manquent d'approvisionnement en eau et la pollution est davantage concentrée par manque de dilution.



La plupart des affluents (ruisseaux et petites rivières...) qui alimentent l'Ain connaissent un parcours en terrain calcaire. De sévères précautions s'imposent donc en relief karstique pour espérer continuer à disposer d'eau potable.

# La haute rivière d'Ain, un écosystème dégradé

La haute rivière d'Ain présente un potentiel écologique et paysager inestimable qui en fait un cours d'eau renommé pour son cadre et ses activités (randonnées, canoë et kayak, pêche...). Mais cet écosystème est également un milieu fragile et de plus en plus mal en point. Il est urgent d'agir pour le préserver si nous voulons que les générations futures puissent continuer à en jouir.

## Un écosystème aquatique fragile

Le bassin de la haute rivière d'Ain possède un très fort potentiel biologique. Ces milieux issus d'un massif calcaire sont très productifs pour les invertébrés et les poissons. Ils attirent d'ailleurs de nombreux pêcheurs français ou étrangers.

Cependant, des études réalisées récemment ou en cours de réalisation par la Fédération de pêche du Jura révèlent une tendance à la dégradation du peuplement de ces milieux. La haute rivière d'Ain n'est pas victime de pollutions spectaculaires, mais plutôt d'une dégradation chronique de sa qualité d'eau.

Ce constat est basé sur l'évolution historique des peuplements de poissons et d'invertébrés aquatiques qui constituent par leurs exigences et leurs cycles de vie de très bons indicateurs. Le statut préoccupant de certains de ces indicateurs les plus sensibles doit nous conduire à engager une réflexion sur la gestion durable de ce patrimoine naturel et la préservation de notre biodiversité.

## Des espèces sensibles en danger

Le statut de certaines espèces sensibles sur le bassin de l'Ain est inquiétant. Les méthodes de travail s'appuient sur des indicateurs biologiques et leur évolution dans le temps. Si l'on compare les observations à celles réalisées dans les années 1970 sur l'Ain, force est de constater que la structure et les abondances des peuplements aquatiques ont profondément évolué et souvent de manière inquiétante. Plusieurs exemples sont particulièrement révélateurs :

L'écrevisse à pied blanc (espèce très polluo-sensible) était autrefois présente sur tout le bassin de la Haute rivière d'Ain. Aujourd'hui seulement quelques populations reliques sont recensées et cantonnées en tête de bassin sur de faibles linéaires (zone refuges).

L'ombre commun fait également l'objet d'une attention particulière. En effet, les stocks de cette espèce emblématique de la haute vallée de l'Ain, particulièrement sensible à la dégradation de son biotope ont fortement décliné depuis une quinzaine d'années, à tel point qu'elle n'est plus présente qu'en densité extrêmement réduite dans certains secteurs (Bourg-de-Sirod, aval de Ney...). Ce constat est d'autant plus alarmant que la pêche de l'ombre est interdite depuis 1995 ce qui tendrait à confirmer des problèmes de qualité d'eau (habitats aquatiques de bonne qualité). Face au statut préoccupant de cette espèce, la Fédération de pêche avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC et de la DIREN de Franche-Comté mène actuellement une étude visant à rechercher l'origine des perturbations limitant le développement de cette population sur la haute vallée de l'Ain.

Les stocks de truites sont également menacés. Quels que soient les secteurs, les peuplements observés correspondent rarement au peuplement référentiel.

## Une qualité d'eau à surveiller :

Les efforts entrepris cette dernière décennie pour réduire les pollutions d'origine organiques (dispositifs d'assainissements, normes agricoles...) ont été bénéfiques à la haute rivière d'Ain et ont permis de réduire ces apports, mais des problèmes importants persistent. Ils sont liés au déficit d'assainissement de certains sous-bassins, au fonctionnement des réseaux et stations d'épuration et aux effluents d'origines agricoles et agroalimentaires. Ces apports entraînent des développements algaux importants et des variations d'oxygène qui sont préjudiciables à la vie aquatique.

En septembre 1999, à Montigny, la saturation en oxygène variait entre 66 % à l'aube et 158 % en fin de journée, alors que les valeurs normales sont comprises entre 80 et 120%.

En plus de ces problèmes, le bassin versant de la haute rivière d'Ain est aussi soumis à des pressions industrielles, agricoles et urbaines qui sont susceptibles de véhiculer des substances chimiques (herbicides, pesticides, fongicides, métaux lourds, hydrocarbures...). Cet aspect ne doit pas être négligé dans la recherche des causes d'altération du peuplement piscicole. En effet, les avancées récentes faites en matière de recherche de ces substances et d'écotoxicologie, révèlent pour certaines, des effets physiologiques sur le poisson. Et même si les valeurs de toxicité aiguë ne sont pas atteintes (mortalité de poissons ou d'invertébrés), ces substances peuvent agir de manière indirecte et sur le long terme (bio-accumulation, effet neurotoxique, altération de la fécondité).

Des investigations dans ce sens doivent être réalisées en 2005 par la Fédération de pêche dans le cadre de l'étude sur les causes de raréfaction de l'ombre commun. Un premier résultat d'analyses (2004) semble indiquer des problèmes de contamination des sédiments par des MAP (hydrocarbures polyaromatiques) et des PCB (polychlorobiphényles) dans des normes potentiellement préjudiciables à la faune aquatique. Les premiers éléments ne nous permettent pas de dire si ces substances

sont à l'origine des dysfonctionnements observés sur le peuplement piscicole, et même s'ils peuvent y contribuer, des investigations complémentaires doivent être menées en 2005 pour affiner ce diagnostic (analyses sur sédiments, analyses vétérinaires d'ombre commun, suivi des frayères et du recrutement naturel).

## Quel avenir pour la haute rivière d'Ain ?

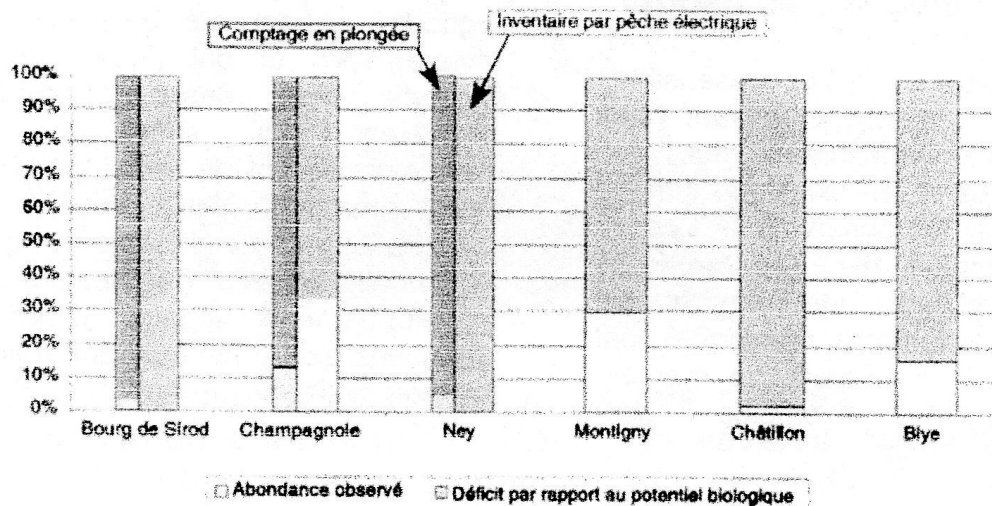
Contrairement à de nombreux cours d'eau français et malgré ces altérations, la haute rivière d'Ain conserve un potentiel écologique exceptionnel qui est en partie lié à sa qualité physique préservée. Mais la diversité de ces milieux est aujourd'hui très menacée si l'on ne fait rien, c'est pourquoi les efforts entrepris en termes de réduction des pollutions (urbaines, agricoles et industrielles) doivent être accentués.

Cette démarche appliquée à l'échelle du bassin versant implique des moyens financiers lourds. Il serait donc souhaitable qu'un consensus politique se forme autour de cette problématique en concertation avec les acteurs locaux pour définir un cadre d'actions commun (SAGE, contrat de rivière...).

Seule une prise de conscience individuelle et collective peut nous permettre de préserver cette partie de notre patrimoine naturel et le transmettre dans un état satisfaisant aux générations futures.

*Les Amis de la Rivière d'Ain  
(sur la base de données fournies par les AAPPMA)*

**Ain en 1999 : déficits observés sur les populations d'ombres**



# Zonus humidus

## Sur le livre rouge des espèces en voie d'extinction

Les zones humides sont depuis des siècles considérées comme des terrains incultes et insalubres qu'il faut à tout prix assainir. Plus de la moitié de ces zones humides ont disparu depuis 1960, elles ne représentent plus aujourd'hui, que 3% du territoire français soient 1,5 millions d'hectares. Cependant par leurs caractéristiques physiques et leurs fonctionnements, ces zones à la frontière entre la terre et l'eau ont un rôle hydrologique et biologique essentiel. Les zones humides constituent un patrimoine naturel irremplaçable.

En effet, elles participent à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur grâce aux espèces végétales et animales qu'elles abritent. De plus, les zones humides sont une réserve importante d'eau pour les ruisseaux et rivières. Elles peuvent être comparées à des éponges car elles ont une grande capacité de stockage de l'eau qu'elles restituent ensuite progressivement. Elles limitent ainsi les pics de crues et les étiages des cours d'eau.

Au niveau biologique, de nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées aux zones humides qui abritent plus de 30 % des plantes rares et menacées en France, de nombreux oiseaux migrateurs, batraciens, poissons etc...

Elles assurent à la fois des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri et de protection pour ces espèces. Par exemple, les milieux annexes des cours d'eau jouent le rôle d'abri pour de nombreuses espèces piscicoles lors des fortes crues ou des pollutions accidentelles. Malheureusement ces zones sont encore aujourd'hui fortement menacées.

Pollution, artificialisation, assèchement, curage, remblaiement, mise en eau, industrialisation, urbanisation, etc sont autant de causes de la dégradation des zones humides, déjà irréversible dans certains cas. Quand on parle de dégradation irréversible on peut bien sûr penser aux zones humides du bassin de la Thoreigne vers Orgelet ou à celles de Blye vers le ruisseau du Daillon dont il ne reste plus grand chose...

Le même constat est fait partout en Europe et débouche finalement sur une série de conventions européennes et de lois françaises qui visent à enrayer la mort annoncée de ces milieux, de leur faune et de leur flore. C'est en 1986 que la France adhère à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, dite "Convention de Ramsar". La France s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver certaines grandes zones humides de son territoire.

Au niveau réglementation nationale, on trouve d'abord la loi sur l'eau de 1992 qui affiche des objectifs de préservation de ces milieux. Cependant on peut regretter que leur destruction ne soit pas simplement interdite mais juste encadrée par la loi. Par exemple dans le bassin versant de l'Ain les travaux d'assèchement, "mise en eau", imperméabilisation, ou le remblai de zone humides ou de marais est soumis à déclaration (dossier contenant entre autre une notice d'incidence) entre 1000 m<sup>2</sup> et 1 ha et soumis à autorisation au delà.

Malheureusement cette réglementation reste mal connue et difficilement assimilable par les différents acteurs. En effet les zones humides peuvent parfois paraître anodines et ne sont pas forcément inventoriées. Dans le JURA seul un inventaire des zones de plus de un ha a été réalisé par la DIREN de Franche Comté alors que la réglementation concerne toutes celles de plus de 1000m<sup>2</sup>

D'autres réglementations contribuent également de manière indirecte à la préservation des zones humides. La loi de protection de la nature, par exemple, vise un certain nombre d'espèces animales comme le sonneur à ventre jaune (crapaud) assez commun dans le bassin versant de l'Ain et végétales comme la grassette et certaines orchidées qui sont inféodées aux zones humides.

En dehors de ces aspects réglementaires, des actions pour la préservation des milieux humides et leur réhabilitation sont également menées dans le cadre du dispositif Natura 2000 et du programme LIFE « tête de bassin » au niveau européen. Dans le bassin de l'Ain plusieurs sites sont concernés comme par exemple la zone humide du lac de Bonlieu et de l'étang du Lautrey, le marais d'Ecrilles et les zones humides de la « Petite Montagne ». Mais seuls quelques uns de ces projets sont appelés à voir le jour car ces restaurations sont souvent coûteuses et incertaines.

Des mesures agri-environnementales basées sur le volontariat, viennent également offrir la possibilité aux agriculteurs d'adapter la gestion agricole des terrains aux enjeux environnementaux de ces espaces. Cependant malgré ce dispositif législatif et incitatif le constat est toujours le même : Les zones humides et notamment celles de petites taille continuent bel et bien à disparaître.

Après l'épisode de sécheresse de 2003, qui nous a une fois de plus montré combien nous sommes dépendants de la ressource en eau et combien elle est fragile, quand allons nous dire stop au massacre? Ce n'est certes pas les courlis, ni les brochets pourtant réputés pour être forts en gueule qui vont crier au scandale!!!

# Naufrage d'une charte pour l'environnement

Le 10 mai 1995, la Communauté de Communes de Clairvaux-les-Lacs adopte un programme d'action pour l'environnement assez ambitieux. On y trouve notamment des projets concernant l'assainissement, la lutte contre les pollutions d'origine agricole, la protection des milieux sensibles (prairies humides, rivières, pelouses sèches à genévrier, falaises), et même le souci de restaurer certains cours d'eau victimes des travaux de remembrement, comme la Serra (ruisseau de Barésia). Le programme prévoit en outre la réhabilitation des décharges existantes et la résorption des dépôts sauvages. (1)

L'air du temps est favorable : la loi sur l'eau date de 1992, le volontarisme de l'Etat incite les collectivités territoriales à agir pour l'environnement.

Un peu moins de deux ans plus tard, en février 1997, la Charte pour l'Environnement retient trois axes : « **Protection et valorisation du patrimoine naturel** » ; « **Patrimoine bâti et cadre de vie** » ; et, curieusement (il ne s'agit en effet pas d'un programme d'action), un troisième axe intitulé « **Mise en oeuvre de la charte** ».

L'axe 1 prévoit :

A : Information et sensibilisation du public : édition de brochures, expositions, itinéraires de découverte ;

B : Eau potable et assainissement : plan d'assainissement, guide de l'épandage des effluents agricoles ;

C : Cours d'eau et lacs : études diagnostics par cours d'eau ; études diagnostics des lacs et plan de gestion ; travaux d'aménagement et de restructuration des cours d'eau ;

L'axe 2 retient diverses actions de sensibilisation du public, la restauration du patrimoine, la création d'itinéraires de découverte et la mise en place d'une signalétique.

L'axe 3 est en fait l'organigramme du service environnement dirigé par un technicien spécialisé recruté en 1995.

Le volontarisme et la précision du document de 1995 disparaissent en 1997. Les ambitions sont nettement réduites : plus rien sur les décharges et la protection des milieux sensibles ou la restauration des cours d'eau. La charte est un document étrange, qui mélange lutte contre la pollution et

renovation des lavoirs. Dernière la confusion des objectifs et les grands mots (« renforcer la solidarité écologique » et même « développer la transparence et la démocratie locale » !), la volonté transparait de faire de l'environnement un moyen de promotion du tourisme.

Quel bilan peut-on faire en 2005 ?

Le guide cartographique d'aptitude des sols à l'épandage des effluents d'origine agricole a été réalisé, mais il est difficile de savoir quel est son impact. Il faut rappeler qu'il ne s'agit que de conseils et que l'opération ne peut pas fonctionner sans la participation active et l'engagement des principaux intéressés. Or très peu d'agriculteurs se sont rendus à la réunion de présentation, et des observations récentes montrent que les pratiques n'ont toujours pas changé. Ainsi, à la fin de l'hiver 2003, au moment des perce-neige, le Dudon, affluent de l'Ain, n'était plus qu'un ruisseau de purin par suite d'un épandage sur sol gelé. Au même moment, le contenu d'une fosse située sur la commune de Charcier s'écoulait directement dans un fossé qui rejoint le cours d'eau. (Il semble d'ailleurs qu'elle coule encore en 2005.) Des déversements dans le réseau hydrographique sont encore régulièrement signalés dans d'autres secteurs. Dans ces conditions, on peut se demander si l'engagement a été suffisant pour impliquer les entreprises agricoles dans ce projet.

Le Schéma Directeur d'Assainissement a mobilisé les communes et a suscité de grands espoirs. Ces efforts ont été brutalement réduits à néant par le revirement de l'Agence de l'Eau, qui a décidé de ne plus financer l'assainissement des communes de moins de 200 habitants. 40 % du financement disparaissaient. Le Conseil Général du Jura s'est empressé de suivre : une deuxième tranche de 40 % s'est évanouie. L'Etat et le Conseil Général ne sauraient mieux montrer que pour eux la lutte contre la pollution n'est pas une priorité. Sauf révision de cette politique, les eaux usées vont donc continuer de se déverser dans les rivières, avec pour conséquences la mort, dans un avenir proche de certains cours d'eau, qui souffrent à la fois d'une baisse du débit et de la concentration des rejets, et la dégradation accélérée des autres. Certes le Conseil Général apporte toujours des financements ponctuels pour l'assainissement, mais les coûts demeurent si énormes que les petites communes ne peuvent faire face.



L'étude diagnostic des lacs a été menée par l'Agence de l'Eau, la DIREN et le Conseil Général du Jura. Ont été retenus les lacs de Chalain, d'Ilay et la retenue de Vouglans, mais pas le grand lac de Clairvaux. La méthodologie n'a pas été précisée : pourquoi tel plan d'eau plutôt que tel autre ? Quelle suite donner au diagnostic ? Quelle politique pour corriger les déséquilibres constatés ?

Seuls les résultats de l'étude de Vouglans sont disponibles pour le moment. Le rapport, qui remonte à 2001, mentionne la présence, dans la chair des poissons, de teneurs en métaux lourds non négligeables, bien que théoriquement conformes aux seuils de consommabilité. Il attire l'attention sur la dégradation du plan d'eau, qu'il attribue à «*des apports nutritifs excédentaires, notamment par l'intermédiaire de l'Ain*». Il recommande comme objectif à terme «*l'absence totale de rejets directs et/ou non traités dans le plan d'eau en plus du traitement de l'ensemble des rejets transitant par l'Ain ou les autres cours d'eau l'alimentant*». **Or rien n'a été fait en ce sens depuis quatre ans. De Barésia à Pont-de-Poitte, les ruisseaux déversent toujours des eaux polluées dans le lac.**

Pensant qu'un bilan de la situation du grand lac de Clairvaux était indispensable, l'association «Les Pêcheurs Clairvaliens» a obtenu de son côté une étude réalisée en 2002-2003 par le Conseil Supérieur de la Pêche, qui en a supporté seul le coût financier. Cette étude se prolonge en 2005 par une recherche de métaux lourds financée par l'Agence de l'Eau, la DIREN, l'association elle-même et la commune de Clairvaux-les-Lacs. D'autres études autofinancées par le Laboratoire d'Hydrobiologie de l'Université de Franche-Comté sont en cours. Un bilan devrait être connu en 2005-2006.

Le diagnostic des cours d'eau (Drouvenant, Sirène, Hérisson) s'est fait de façon ahurissante. L'étude commandée ne portait en effet que sur la ripisylve (végétation des rives) et laissait complètement de côté la qualité de l'eau et la recherche de toxiques dans les sédiments et les poissons, comme si on refusait de s'attaquer aux vrais problèmes. De même aucune pêche d'inventaire n'était prévue. Un bureau d'étude a néanmoins rendu un rapport avec des propositions d'action. A ce moment, semble-t-il, on a découvert que des propriétés privées étaient concernées et

que l'accord de quatre cents propriétaires était nécessaire pour agir. Le choix final a donc été... de ne rien faire. L'opération diagnostic des cours d'eau s'est donc soldée par un échec total et par le gaspillage de l'argent public dans une étude qui n'avait ni queue ni tête. Ajoutons pour la petite histoire que la société de pêche a malgré tout proposé une action (nettoyage d'une décharge en bordure du Drouvenant). Elle n'a jamais obtenu de réponse du président de la communauté de communes.

En revanche, le volontarisme n'a pas fait défaut pour la sensibilisation du public, les itinéraires de découverte, les lavoirs, fontaines, calvaires et autres monuments. Pas moins de 25 fontaines, 4 lavoirs et 3 calvaires ont été rénovés en 1998-1999, ce qui a fait dire à un technicien qu'il pensait avoir été recruté pour s'occuper des rivières, mais que les devis de maçonnerie occupaient le plus clair de son temps. Et ce n'était qu'un début : une nouvelle tranche allait suivre en 2001. Il s'agissait d'offrir aux visiteurs une image de campagne propre et en ordre (du moins en apparence, car les décharges n'étaient que recouvertes et la pollution continuait de couler dans les rivières), une sorte d'univers en trompe-l'œil, qu'on supposait leur plaire. C'est dans la même optique qu'on a détruit les haies en bordure des lacs, sans se poser la question de leur intérêt écologique. Il fallait avant tout que les plans d'eau soient visibles.

Le bilan de la charte est donc des plus minces. Dévoyée à des fins touristiques, elle a été surtout consacrée au paysager et n'a résolu aucun problème de pollution. Elle les a en réalité esquivés. (« Cachez cette décharge et ces algues que je ne saurais voir », pourrait-on dire en parodiant Tartuffe).

Le lavoir de Barésia résume tout : c'est une réalisation plutôt réussie au bord de la Serra, mais le touriste qui fait une halte contemple en été une rivière présentant des fonds à ce point colmatés par des algues brunes que seules peuvent survivre quelques larves adaptées aux eaux hyperpolluées.

Cet exemple ne montre-t-il pas que les choses ont été faites à l'envers ?

N'est-il pas urgent de corriger ces erreurs et de mettre en place une nouvelle politique de l'environnement ?

Serge DAVID

# SAGE

Les cours d'eau français sont intégrés dans de grands ensembles appelés **bassins**. L'Ain et ses affluents appartiennent au Bassin **Rhône Méditerranée Corse**. Le Rhône en est *l'axe principal*.

❖ *Le Bassin Rhône Méditerranée Corse est administré par :*

- Le Comité de bassin
- l'Agence de l'Eau
- Le Préfet Coordinateur

❖ **Lyon** est la capitale du bassin R.M.C.

❖ *Le comité de Bassin comprend :*

- les représentants des élus territoriaux
- les usagers de l'eau
- les représentants professionnels.

❖ Au sein du bassin sont mis en place des « **SDAGE** » (**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau**).

❖ A cette échelle, le bassin de l'Ain jurassienne n'est pas mentionné.

❖ Faut-il croire pour autant que nous habitons dans le "Meilleur des mondes"

❖ Hélas, nos revendications sont nombreuses et nous entendons les mettre à jour grâce au **SAGE**.

❖ Un SAGE est un schéma d'Aménagement et de gestion de l'Eau qui intéresse un tronçon de rivière.

❖ Il peut avoir pour origine une *INITIATIVE* et être demandé par quelques élus locaux.

❖ Il n'engage au départ aucun financement.

❖ Lorsque le Préfet retient cette initiative, il doit en

délimiter le **périmètre (De la source de l'Ain à la Saisse ou jusqu'à Vouglans)**.

❖ De plus, une Commission Locale de l'Eau ou **CLE** est constituée.

❖ Une CLE comprend : 50% d'élus, 25% d'usagers, 25% de représentants de l'Etat

❖ Un président d'association agréée peut siéger dans le collège des usagers.

❖ Pour faire avancer les travaux, une équipe technique comprenant un ingénieur chargé de mission, un technicien et un secrétariat général peut épauler la CLE.

❖ Le SAGE doit aboutir à un code de Bonne

Conduite passé entre tous les usagers intéressés dans le périmètre défini.

❖ Il travaille sur des périodes de 10 à 15 ans.

❖ S'il y a nécessité, il précède un Contrat de Rivière financé par les assemblées territoriales. Toutes les dispositions prévues devront être respectées au plus tard le 22/12/2009 En 2015, toutes les

masses d'eau devront être exemptes de reproche et en cas d'échec on devra dire pourquoi !

C.B.

**Pour en savoir plus et nous soutenir, rendez-vous à la salle des Fêtes de Clairvaux les Lacs le vendredi 6 mai 2005 à 20h30**

***Pour nous Aider, vous pouvez adhérer en prenant votre carte individuelle à 8 € (15 € par couple) à l'adresse du Président***